

Réunion AAMB – 14/01/2022

PLOERMEL – Lycée de La Touche et JB ENERGIE

Ordre du jour et intervenants

Thèmes abordés et intervenants

- ⇒ Bilan de fonctionnement des données 2020 – **DREAL (Philippe Baudry) & AILE (Armelle Damiano)**
- ⇒ Avancement du programme d'actions de l'AAMB – **Membre du conseil de l'AAMB**
- ⇒ Intervention de **Daniel Salmon** accompagné d'un débat
- ⇒ Témoignage **Daniel Le Ruyet** sur l'installation SAS LA TOUCHE ENERGIE
- ⇒ Visite de l'installation SAS JB ENERGIE chez **Julien Bousso**

Nombre de participants : 66 adhérents + 43 invités (élus, etc.)

Lieu : Ploërmel (56)



1. Bilan de fonctionnement des données 2020

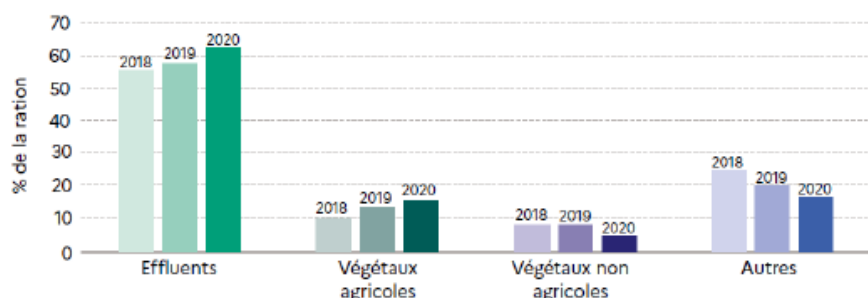
Dans cette partie, la DREAL est intervenue pour présenter la synthèse des bilans de fonctionnement 2020. L'ensemble de ces éléments va être communiqué par mail à l'ensemble des méthaniseurs bretons et va être disponible sur le site internet de la DREAL.

Les typologies des unités de méthanisation qui ont répondu à l'enquête envoyé par la DREAL sont les suivantes :

- 98 unités à la ferme
- 7 collectifs
- 6 centralisées
- 7 Autres (FFOM, ISDND,...)

106 installations ont été analysées ce qui représente 714 490 tonnes d'effluents d'élevages, soit 2,8 % des effluents disponibles en Bretagne (25,8 millions de tonnes).

Évolution des proportions de la ration annuelle globale des méthaniseurs en fonctionnement

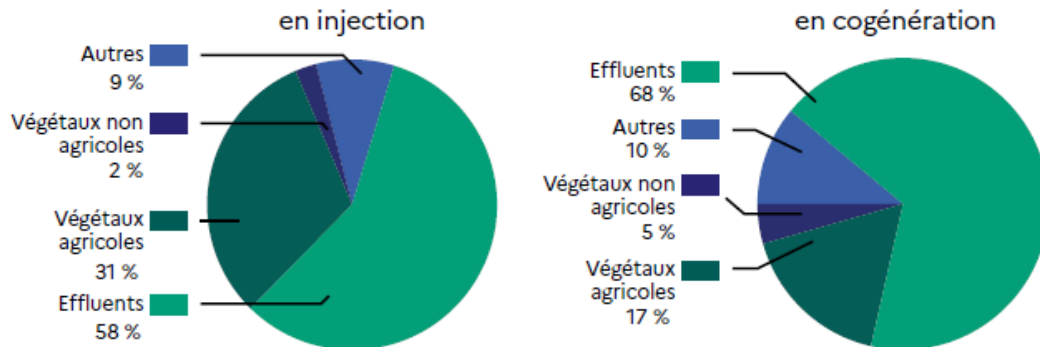


Réunion AAMB – 14/01/2022

PLOERMEL – Lycée de La Touche et JB ENERGIE

Le graphique ci-dessous illustre la ration des unités à la ferme selon la valorisation.

Ration 2020 des unités «à la ferme»



Concernant les végétaux agricoles, ils représentent 16,2 % des intrants des installations analysées. En 2019, ils représentaient 14 % de la ration sur 78 installations prises en compte.

Les « végétaux agricoles » des installations étudiées pour l'année 2020 représentent 167 313 tonnes d'intrants, composées de cultures intermédiaires (40,5%), de culture principale (42,8%) et de résidus de culture (16,7%). La DREAL a précisé que 60% des unités utilisent moins de 8% de maïs dans leur ration.

A noter également que le tonnage de maïs (culture principale) en intrant des unités de méthanisation bretonnes est de 60 000t. En complément, la DREAL a rajouté que la SAU en Bretagne dédiée pour la culture du maïs pour les méthaniseurs est de 0,08% soit 1 365ha.

Questions dans la salle :

Quelles sont les différentes espèces de CIVE ?

D'après les résultats d'enquête de production de CIVE (2018-2020) des adhérents de l'AAMB, les différentes espèces de CIVE (été – hiver) sont indiquées dans le tableau ci-dessous :

Espèces	Rendement moyen tMS/ha
Seigle / Seigle forestier	7,2
<u>Wintercouv</u>	6,75
OH	6,3
RGI + Trèfle	5,9
RGI	5,2
Seigle + RGI + repousse	4,6
Seigle + trèfle	4,3

Espèces	Rendement tMS/ha
Avoine	7
Tournesol	6,26
<u>Méthanicouv</u>	5,6
Seigle	3,3
Seigle en association	3,2
Tournesol en association	3

Quel est le pourcentage de maïs/Sorgho en CIVE d'été ?

Actuellement, l'AAMB ne connaît pas le pourcentage de maïs /sorgho semés en CIVE d'été. En revanche, l'association tient à préciser que le maïs ou le sorgho implanté en CIVE d'été, la plupart du temps, n'arrive pas à maturité et dans ce cas il est inutilisable pour l'alimentation des animaux.

Réunion AAMB – 14/01/2022

PLOERMEL – Lycée de La Touche et JB ENERGIE

Quelle est la quantité de colza qui est utilisée pour le biocarburant ?

D'après le rapport sur la politique de développement des biocarburants, en matière agricole, les biocarburants constituent un marché complémentaire important pour les oléo-protéagineux, les plantes sucrières et les céréales. Ils mobilisent en France plus des trois quarts de la production de colza, environ 10 % des betteraves et 4,5 % du blé et du maïs produits, sur environ 3,6% de la surface agricole utile nette (hors coproduits qui reviennent à l'alimentation du bétail, la production de colza contribuant à l'indépendance protéique pour l'alimentation animale).

Comment sont réalisés les contrôles de la DREAL sur les unités ?

Les contrôles sont réalisés par la DDPP dans le cadre du respect du code de l'environnement et par la DREAL dans le cadre du respect du code de l'énergie. Des contrôles sur le terrain sont réalisés tous les ans. Une vérification des données communiquées par les exploitants est également effectuée notamment pour contrôler le ratio de la quantité et qualité des intrants par rapport à l'énergie produite.

Quelles sont les perspectives d'évolution notamment pour la valorisation des biodéchets ?

L'objectif est de développer une « co-digestion territoriale » en équipant les collectivités de déconditionneurs et hygiéniseurs afin de réaliser une soupe de biodéchets pour qu'elle puisse être valorisée sur les différents sites de méthanisation dans le respect de la réglementation.

2. Avancement du programme d'actions de l'AAMB

1. Charte AAMF

Les correspondants Charte se sont réparti les différentes exploitations sur le territoire breton afin de pouvoir rencontrer et accompagner les collègues pour les aider à préparer leur audit.

Ces visites conseils permettront également de partager les expériences et les méthodes mises en œuvre sur les installations pour être en conformité avec la charte. Les correspondants charte resteront en veille et à l'écoute des besoins du terrain et faire remonter les informations au groupe de travail charte.

BILAN 2021

66 chartés et en phase final de validation

+ 30 visites à programmer en 2022

2. Avancement programme d'actions AAMB

a. CIVE : Connaissance des rendements réels

Objectifs : Voir ce qui marche ou ne marche pas en fonction de différents facteurs (espèces, travail du sol, fertilisation, climat, etc.) : Tous les méthaniseurs peuvent y contribuer

Démarche à suivre : Mesurer le rendement à l'hectare et %MS en utilisant le protocole simplifié distribué lors de la réunion (26 retours)

Bilan : Grâce aux retours d'expérience depuis 2016, un travail de synthèse a été réalisé sur les CIVE. Ce document a été envoyé par mail et est disponible sur Onedrive.

Avec le soutien de :

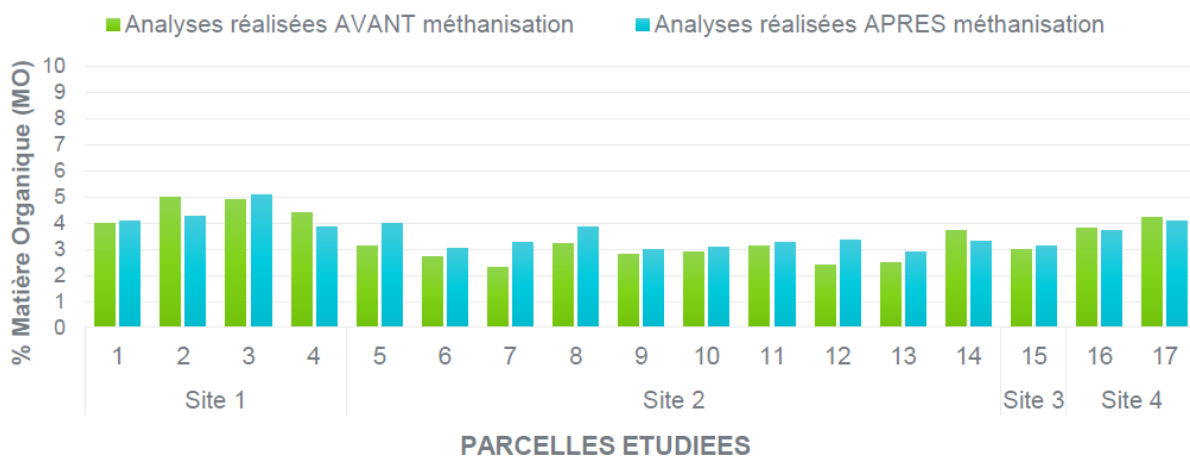
Réunion AAMB – 14/01/2022

PLOERMEL – Lycée de La Touche et JB ENERGIE

b. Digestat : Connaître l'évolution de la matière organique de sols fertilisés

Objectifs : Connaître l'évolution de la MO de sols fertilisés avec des digestats depuis plus de 5ans

Premier constat : D'après les premiers retours d'analyses, pas de variation significative de la MO dans les sols fertilisés. Tendance favorable avec une observation de la hausse de la matière organique sur certaines parcelles étudiées



En parallèle, un projet MethaBioSol (CASDAR) a été lancé afin d'identifier des indicateurs pour évaluer l'impact des digestats sur la qualité biologique du sol. Un questionnaire a été envoyé à l'ensemble des adhérents. Ceux qui ont répondu à l'enquête seront contactés début 2022.

c. Achats groupés

Objectif : Informer les porteurs de projets des démarches réglementaires, des calendriers, des formations, des nouveautés et présenter les partenaires

Mesure du bruit : obligatoire pour méthaniseurs soumis au régime de la déclaration

→ Bureau d'études retenu NEVEZUS

Contrôle périodique par un organisme agréé (ICPE D) : SOCOTEC

Citerne souple incendie : LABARONNE

d. Lien avec les collectivités

Objectif : Contribution des méthaniseurs aux réflexions du territoire sur les possibilités et conditions d'acceptation des déchets de collectivités

Actions : Mise en place d'un cahier des charges entre les méthaniseurs et les apporteurs de tontes de pelouses (Collectivité et paysagistes)

- Questionnaire réalisé : Identifier les liens entre collectivités et méthaniseurs
 - o 26 réponses des adhérents
 - o 80% souhaitent créer du lien avec la collectivité
 - o 5 adhérents se sont portés volontaires pour être référent sur leur territoire
- Objectif d'organiser des réunions avec les collectivités pour développer ce système de cahier des charges → ex : lien établi avec Pontivy Communauté + 12 conventions avec G4DEC

Réunion AAMB – 14/01/2022

PLOERMEL – Lycée de La Touche et JB ENERGIE

3. Intervention de Daniel SALMON accompagné d'un débat

Daniel Salmon, sénateur écologiste d'Ille-et-Vilaine, est auteur du rapport d'information sur « la méthanisation dans le mix énergétique : enjeux et impacts ». Les externalités positives avancées par les défenseurs de la méthanisation sont les suivantes :



- **La méthanisation comme soutien à la transition vers l'agroécologie :**
 - o Le digestat, un fertilisant d'origine organique
 - o Les CIVE (meilleur contrôle du cycle de l'azote, couvert multiservices, préservation de la biodiversité, stockage du carbone dans les sols)
- **Un soutien à l'économie rurale :** Un complément de revenus dans un contexte de grande instabilité

Daniel Salmon a ensuite exposé les externalités qui posaient débat au sein de la filière tout en exposant les conditions d'une méthanisation réellement bénéfique :

- **Bilan carbone difficile à appréhender**
 - o Avoir des unités de méthanisation de taille « modérée »
 - o Distance des intrants « limités » (raisonnable)
 - o Limiter les engrais
- **Acceptabilité des sites**
 - o Important d'informer les riverains / citoyens
 - o Renforcer l'information préalable des élus locaux concernant la méthanisation
 - o Favoriser l'ancrage territorial des projets
 - o Renforcer le cadre de concertation locale et inciter les régions à la mise en place d'outils de concertation visant à renforcer l'acceptabilité des projets
- **Des risques industriels spécifiques**
 - o Un renforcement de la réglementation a eu lieu durant l'été 2021 sur les arrêtés ICPE
- **Impact du digestat sur les eaux et les sols**
 - o Les études doivent continuer notamment sur le carbone dans le sol afin d'être sûr d'aller dans le bon sens
- **Risque d'accapement de terre agricole**
 - o Il est nécessaire de faire une étude sur ce point afin d'obtenir des chiffres concrets
- **Une modification des pratiques culturales par le développement des CIVE**
 - o Important de ne pas suivre le modèle Allemand. En France la quantité de culture énergétique est limitée à 15%
 - o Rester vigilant sur la quantité de CIVE en entrée des méthaniseurs. Elles ne doivent pas venir impacter la culture principale.
- **Insertion paysagère**
 - o Ce n'est pas réhibitoire
 - o Il est important de planter des haies

Réunion AAMB – 14/01/2022

PLOERMEL – Lycée de La Touche et JB ENERGIE

Il a également précisé que la méthanisation doit s'inscrire dans un milieu agricole durable car aujourd'hui les agriculteurs y trouvent une échappatoire puisque les revenus de la méthanisation sont souvent supérieurs aux revenus de l'exploitation agricole.

Pour conclure, Daniel Salmon a précisé que la méthanisation a de nombreuses vertus, c'est une énergie non variable, une énergie verte, durable et soutenable.

Loïg Chesnais-Girard, président du conseil régional, a indiqué que ce rapport était un outil de travail très intéressant pour avancer ensemble sur le sujet. Il a également précisé que la Région n'a pas souhaité mettre en place un moratoire sur la méthanisation car ce n'est pas la solution.

Nicole Le Peih, députée du Morbihan, a évoqué la nécessité de mettre tous les acteurs autour de la table en toute transparence afin de trouver des solutions aux conflits qui peuvent apparaître.

Paul Molac, députée du Morbihan, a rappelé que les agriculteurs ont toujours été producteur d'énergie notamment à travers la production de bois. Les agriculteurs restent maître de la méthanisation, ils font partie de la solution !

Dominique Ramard, président du SDE22, a précisé que ce sont les collectivités qui possèdent les réseaux de gaz et qu'il s'agit d'un atout pour produire de l'énergie au niveau local notamment à travers la mobilité dé-carbonée (biogaz) pour se diriger vers une trajectoire vertueuse.

André Sergent, président de la chambre d'agriculture de Bretagne, reconnaît que la méthanisation « est un sujet qui crispe ». C'est pourquoi il est important de poser les choses au niveau du milieu agricole et de continuer de dialoguer.

Jean Marc Onno, président de l'AAMB, affirme qu'à l'heure où les prix de l'énergie flambent et alors que la France importe la totalité du gaz naturel qu'elle consomme, les agriculteurs méthaniseurs défendent ce modèle économique. En effet, aujourd'hui les agriculteurs méthaniseurs rapportent de l'argent à la France en achetant 220€ le mégawatt pour un prix de rachat de 400€ du mégawatt. Ainsi les méthaniseurs améliorent la balance commerciale, le tout en créant de l'emploi et de la valeur ajoutée sur le territoire.



Réunion AAMB – 14/01/2022

PLOERMEL – Lycée de La Touche et JB ENERGIE

4. Témoignage Lycée de La Touche et Visite JB ENERGIE

1. Témoignage Daniel LE RUYET - SAS LA TOUCHE ENERGIE

L'unité de méthanisation a démarré en 2012. Il s'agit d'une installation en cogénération 135kW (EVALOR). Les déchets intrants dans la méthanisation sont principalement des effluents d'élevage issus des exploitations agricoles du lycée (vaches laitières, truies, volailles), des résidus de cultures, des légumes d'industries, des CIVE et du maïs.

2. Visite de l'installation SAS JB ENERGIE

L'installation SAS JB ENERGIE à Ploërmel est une installation en injection 70 Nm³/h (EVALOR) et elle est en fonctionnement depuis début d'année 2020. Les intrants dans l'unité sont du lisier de vaches laitières (15t/j), du fumier de volaille, des CIVE et du maïs. Julien précise que les pratiques de gestion de son exploitation agricole n'ont pas changées suite à la mise en place de la méthanisation.

